

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 mai 2024 à 20h00**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 - TEIXERA Lucie
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : Brigitte GRANDCHAMP, MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent), CEFALU Alexia (pouvoir à FAVRE Michelle).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 13-05-2024/27

**ADHESION AU CONTRAT DE VENTE D'ELECTRICITE DE LA SOCIETE HYDRAULIQUE DE CHAVORT EXPLOITANT LA CENTRALE HYDRAULIQUE DE CHAVORT DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE « LA CHAVANNE / CHAVORT**

**Rapporteur** : Béatrice SANTAIS

Début avril 2024, la société ARTEA, exploitant la centrale Hydroélectrique de Chavort sur la commune de Montmélian, s'est rapprochée de la collectivité afin de lui proposer une opération d'autoconsommation dont l'un des avantages est sa capacité de production quasiment ininterrompue.

La centrale hydroélectrique produit aujourd'hui 7 GWh et anticipe une production d'environ 13 GWh après travaux ; pour information la consommation annuelle de la Ville de Montmélian est de 1.2 GWh.

A l'issue de cette rencontre, la Ville a orienté la société ARTEA vers la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de l'autoconsommation collective.

*Délibération n°27/24 du Conseil Municipal du 13.05.2024 - adhésion au contrat de vente d'électricité de la société hydraulique de Chavort exploitant la centrale hydraulique de Chavort dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « la Chavanne / Chavort*

Pour mémoire, la commune bénéficie depuis novembre 2023 du réseau développé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, à partir des équipements photovoltaïques installés sur l'ombrière de l'aire de co-voiturage de la Chavanne (au prix unitaire de 150€ HT le MWh), cela en attendant d'autoconsommer l'énergie produite par ses propres installations et ainsi sortir ses bâtiments de ce dispositif.

Pour rappel, la possibilité d'autoconsommation est autorisée dans le cadre du marché passé au sein du groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie

Après plusieurs échanges, il est proposé d'associer les moyens de production de la Société hydraulique de Chavort sur l'opération d'autoconsommation collective alimentée aujourd'hui par l'ombrière de la Chavanne, organisation permise par l'adhésion de la commune à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie ».

Les modalités de contractualisation sont définies dans les conditions générales et particulières de vente d'électricité dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Prix unitaire du MWh proposé par la société hydraulique de Chavort pour la fourniture d'énergie : 120 € HT pour l'année 2024 (soit environ 220 € TTC incluant TVA, TURPE et Accise).
- Durée du contrat indéterminée résiliable sans délai
- Facturation au trimestre

Les conditions générales et particulières de vente sont annexées à la délibération.

Vu le projet de conditions générales et particulières de vente prévues par la société hydraulique de Chavort et annexées à la présente délibération,

Considérant l'opportunité d'associer à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024, les moyens de production de la société hydraulique de Chavort sur l'opération d'autoconsommation collective alimentée aujourd'hui par l'ombrière de la Chavanne ;

Considérant les conditions générales et particulières de vente proposées par la société hydraulique de Chavort et annexées à la présente note ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADHERE** au contrat de vente d'électricité proposé par la société hydraulique de Chavort dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « La Chavanne / Chavort » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de vente associé.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

